

ÉLECTION AU SÉNAT
PROCÈS VERBAL DE L'ÉLECTION DE 9 SUPPLÉANTS

L'an deux mille dix sept, le trente juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle GAUDRON, première adjointe.

Étaient présents :

1. Madame Isabelle GAUDRON
2. Madame Chantal ALEXANDRE
3. Madame Nelly CHAUVELIN
4. Monsieur Brice RAVIER
5. Madame Valérie COLLET
6. Monsieur François CADÉ
7. Monsieur Dominique BERDON
8. Madame Myriam SANTACANA
9. Monsieur Daniel DURAN
10. Monsieur Philippe LEVRET
11. Madame Evelyne LAUNAY
12. Monsieur Rémi LEVEAU
13. Madame Patricia REGNIER
14. Madame Marylène GLEVER
15. Monsieur Bernard PEGEOT
16. Monsieur Claude MICHEL
17. Madame Christine VENHARD
18. Monsieur Claude VERNE
19. Monsieur Eric DEGENNE
20. Monsieur Thierry BOUTARD
21. Madame Josette GUERLAIS
22. Monsieur Christophe GALLAND
23. Madame Jacqueline MOUSSET
24. Monsieur Frédéric NORGUET
25. Madame Florence BATAILLON
26. Monsieur Atman BOUCHEKIOUA

Absents Excusés :

Monsieur Christian GUYON a donné pouvoir à Madame Isabelle GAUDRON,
Monsieur Jean-Claude GAUDION a donné pouvoir à Monsieur Dominique BERDON,
Monsieur Michel GASIOROWSKI a donné pouvoir à Monsieur Daniel DURAN,
Madame Evelyne LATAPY a donné pouvoir à Madame Nelly CHAUVELIN,
Madame Julie DE PRETTO a donné pouvoir à Madame Valérie COLLET,
Monsieur Alain DESHAYES a donné pouvoir à Monsieur Brice RAVIER,
Madame Véziane LEBLOND a donné pouvoir à Madame Myriam SANTACANA.

Madame Isabelle GAUDRON, 1^{ère} Adjointe au Maire, en application de l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, a ouvert la séance.

Monsieur François CADÉ a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

Madame Isabelle GAUDRON a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, a dénombré 26 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Madame Isabelle GAUDRON a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :
Monsieur Claude MICHEL, Monsieur Daniel DURAN, Monsieur Rémi LEVEAU, Monsieur Frédéric NORGUET.

Madame Isabelle GAUDRON a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L 289 et R 133 du Code Electoral, les suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Madame Isabelle GAUDRON a également précisé que les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers à l'Assemblée de Martinique, conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon ou membres des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. 286, L.287, L.445, L.531 et L.556 du code électoral).

Madame Isabelle GAUDRON a rappelé que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.
Madame Isabelle GAUDRON a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire le cas échéant 9 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame Isabelle GAUDRON a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées. Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal.

ELECTION DES SUPPLÉANTS

La Présidente a invité le Conseil Municipal à procéder, sans débat, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, à l'élection de 9 suppléants.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 33
- Nombre de votes blancs 2
- ***Nombre de suffrages exprimés*** ***31***

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

Liste PLURALISME ET SOLIDARITÉ	24
Liste AMBOISE 2014-2020	7
<i>Total des suffrages exprimés</i>	<i>31</i>

DETERMINATION DU QUOTIENT ELECTORAL

Le nombre total des suffrages exprimés a été divisé par le nombre de suppléants à élire. Le quotient électoral obtenu est ressorti à 3,44, arrondi à 4.

ATTRIBUTION DES SIÈGES A CHAQUE LISTE

Le bureau a divisé le nombre de suffrages de chaque liste par le quotient électoral.

Cette opération a permis d'attribuer :

- 7 sièges à la liste PLURALISME ET SOLIDARITÉ
- 2 sièges à la liste AMBOISE 2014-2020

PROCLAMATION DES ÉLUS

Mme Isabelle CHAMINADOUR, née le 21 avril 1964 à Saint-Symphorien (37)
Appartenant à la liste PLURALISME ET SOLIDARITÉ
Domiciliée à Amboise – 15 bis, rue du Château d'eau

M. Jean PASSAVANT, né le 10 juin 1949 à Muides-sur-Loire (41)
Appartenant à la liste PLURALISME ET SOLIDARITÉ
Domicilié à Amboise – La Sucrierie

Mme Christelle AUBINAIS, née le 29 janvier 1973 à Machecoul (44)
Appartenant à la liste PLURALISME ET SOLIDARITÉ
Domiciliée à Amboise – 81, avenue des Montils

M. Nicolas CAYLA, né le 7 juin 1949 à Neuilly-sur-Seine (92)
Appartenant à la liste PLURALISME ET SOLIDARITÉ
Domicilié à Amboise – 8, impasse des Vignes

Mme Karine ROUMANEIX, née le 4 août 1982 à Chambray-lès-Tours
Appartenant à la liste PLURALISME ET SOLIDARITÉ
Domiciliée à Amboise – 1, impasse Vaugirard

M. Thierry FUSALBA, né le 29 juin 1964 à Lyon (69)
Appartenant à la liste PLURALISME ET SOLIDARITÉ
Domicilié à Amboise – 75, avenue de Tours

Mme Anne VAUDANO, née le 16 novembre 1956 à Paris (75)
Appartenant à la liste PLURALISME ET SOLIDARITÉ
Domiciliée à Amboise – 17, rue de la Commanderie

M. Claude LEGENDRE, né le 25 Février 1948 à Amboise (37)
Appartenant à la liste AMBOISE 2014-2020
Domicilié à Amboise – 16 Impasse des Erables

Mme Marie-Christine LAIZÉ, née le 17 Septembre 1964 à St Aignan sur Cher (41)
Appartenant à la liste AMBOISE 2014-2020
Domiciliée à Amboise – 49 rue Jules Ferry

La désignation par les Conseillers Municipaux, délégués de droit, de la liste sur laquelle seront retenus, le cas échéant, leur suppléant, fait l'objet du document annexe constituant partie intégrante du présent procès-verbal.

La séance est levée à dix neuf heures 08 minutes

Et ont signé les membres présents :

La Présidente

Madame Isabelle GAUDRON

Les membres du bureau

M. Claude MICHEL

M. Daniel DURAN

M. Rémi LEVEAU

M. Frédéric NORGUET

Les membres du Conseil Municipal

Madame Chantal ALEXANDRE

Madame Nelly CHAUVELIN

Monsieur Brice RAVIER

Madame Valérie COLLET

Monsieur François CADÉ

Monsieur Dominique BERDON

Madame Myriam SANTACANA

Monsieur Philippe LEVRET

Madame Evelyne LAUNAY

Madame Patricia REGNIER

Madame Marylène GLEVER

Monsieur Bernard PEGEOT

Madame Christine VENHARD

Monsieur Claude VERNE

Monsieur Eric DEGENNE

Monsieur Thierry BOUTARD

Madame Josette GUERLAIS

Monsieur Christophe GALLAND

Madame Jacqueline MOUSSET

Madame Florence BATAILLON

Monsieur Atman BOUCHEKIOUA